



Place du projet professionnel dans l'expression du projet de vie par les personnes en situation de handicap psychique

Pour une évaluation et d'un accompagnement adaptés

Le présent article s'appuie sur l'exploitation des travaux du réseau Galaxie. Entre 2002 et 2006, nous avons effectué des recherches-actions financées par le Fonds Social Européen publiées sur le site www.reseau-galaxie.fr

Pour la période 2007-2008, la CNSA nous finance l'expérimentation d'équipes spécialisées d'évaluation du handicap psychique (ESEHP) avec le cofinancement de 5 départements pilotes : l'Ain, la Loire, la Sarthe, le Nord et le Maine et Loir. Les résultats intermédiaires de cette recherche -action ont fait l'objet d'une communication lors du 5^{ème} congrès de réhabilitation sociale à Versailles les 12 et 13 mars 2008 et du premier comité technique relatif à ce projet le 27 mars 2008 à Toulouse.

Notre collectif, constitué en association depuis septembre 2004, défend l'importance de la prise en compte de la demande implicite ou explicite d'une insertion socioprofessionnelle par les personnes en situation de handicap psychique. Celle-ci est de plus en plus présente dans l'expression du projet de vie. Notons que, même si les structures de GALAXIE proviennent d'horizons différents, un des points qui nous fédère est la nécessité d'une continuité des soins durant la phase d'accompagnement socio -professionnel. Nous souhaitons une approche systémique où le bénéficiaire et son environnement sont au cœur du dispositif entre soin et emploi. Ce sont les acteurs qui doivent travailler en réseau afin de compenser « une pathologie et un handicap du lien »

pour que la personne puisse s'approprier son parcours de réinsertion sur fond d'une recherche de cohérence.

Le projet de soin constitue « un fil rouge » sur lequel doit s'appuyer la personne souffrant de maladie mentale ainsi que l'équipe chargée de son accompagnement vers l'insertion. L'expression du projet de vie incluant la dimension professionnelle va largement être impactée les fluctuations que l'individu entretient avec sa pathologie mentale et qui traduisent de l'incompréhension, du déni, de la colère, de la tristesse, de la dépression, l'« acceptation » de la maladie... lors des confrontations à la réalité. Ce processus de réorganisation psychique non exhaustif conduit le professionnel qui accompagne à veiller à bien analyser la phase dans laquelle se trouve la personne en situation de handicap psychique.

Nos travaux sur la problématique de la compensation du handicap psychique nous ont rapidement conduits à souligner l'importance de la qualité de l'évaluation. Ainsi, notre intervention dans le champ de l'insertion socioprofessionnelle ne peut pas se limiter à l'unique appréhension/évaluation du rapport au travail de la personne handicapée psychique, car dans ce cas là, nous occultons le champ du social, du cognitif, l'environnement, etc., autant de dimensions pourtant connectées à la question de l'insertion professionnelle. Cette approche globale nous a conduits à imaginer une intervention spécialisée articulée avec celles d'autres professionnels. Les membres de Galaxie ont ainsi rédigé le Cahier des Charges des ESEHP (Equipe spécialisées d'Evaluation du Handicap Psychique), en collaboration avec l'UNAFAM.

Deux cents parcours d'évaluation seront réalisés, sur prescription MDPH. Les parcours ESEHP concernent des situations et demandes complexes dont le traitement pose problème aux équipes pluridisciplinaires MDPH.

A partir de l'exploration/évaluation de 5 champs (habiletés sociales, professionnelles, aptitudes cognitives, identité personnelle, éléments psychopathologiques) l'ESEHP propose une démarche spécifique visant à apporter un appui aux équipes pluridisciplinaires des MDPH en matière d'évaluation du handicap psychique et de détermination de sa compensation, à favoriser l'appropriation de l'évaluation et de ses résultats par la personne handicapée elle-même, à définir les contours de l'ESEHP (limites et possibles) au regard des problématiques des publics adressés sur le dispositif.

Si le cahier des charges des ESEHP ne se veut pas une standardisation des pratiques d'évaluation, il nous a semblé important de formaliser des principes d'action spécifiques qui s'expriment aux travers les ressources d'un territoire.

Parmi ces principes nous retenons : L'importance d'aménager des espaces différenciés d'évaluation (entretiens individuels, ateliers collectifs internes, mises en situations écologiques) pour « contextualiser » l'expression des potentiels et des difficultés ; L'adossement de l'évaluation à une temporalité (en moyenne 35 heures sur 6 à 10 semaines) permettant d'appréhender les variabilités du handicap ; La « confrontation accompagnée » à la réalité pour favoriser l'appropriation de la démarche par la personne ; le croisement des référentiels (médical, social, économique...) pour l'analyse des éléments de l'évaluation ; La contractualisation de la démarche d'évaluation ; la

production d'un compte rendu écrit pour la personne et l'équipe pluridisciplinaire.

Les différentes rencontres (MDPH, professionnels de terrain, responsables de structures) ainsi que l'analyse des premières prestations d'évaluation ont fait émerger plusieurs axes sur lesquels nous allons travailler :

La place du médical dans l'évaluation du handicap psychique, se déclinant à deux niveaux : un niveau institutionnel, à savoir le lien entre le sanitaire et le médicosocial (on rejoint là l'autre projet CNSA sur ce sujet) et à un niveau professionnel, à savoir la place de l'équipe soignante dans le processus d'évaluation. De la reconnaissance de la maladie mentale à l'évaluation du handicap psychique, peut-on définir les rôles des professionnels concernés ? Quelle est la prégnance des éléments médicaux dans l'ensemble des champs de l'évaluation ? C'est aussi la question du secret médical au secret partagé, du secret médical dans un travail en réseau. **La place de l'environnement de la personne dans l'évaluation du handicap psychique**. De la prise en compte de l'entourage à la possibilité de l'associer à la démarche d'évaluation et de la mise en œuvre de la compensation du handicap, jusqu'où peut-on aller et comment ? L'entourage de la personne handicapée psychique et la question de la demande interrogent également l'appropriation par la personne elle-même de son parcours d'évaluation et des préconisations d'orientation qui en découlent. Ainsi que nous l'avons montré ci-dessus, afin de donner sens au lien tissé autour de la personne entre soin et emploi, il est important qu'une forme de contractualisation donne corps à cette collaboration. Nous nous appuyons sur l'exemple de ce qui est conduit au LIFT dans la Loire où le

contrat tripartite est l'outil de formalisation de la relation transversale, qui est « l'épine dorsale » de l'accompagnement socioprofessionnel. Cette formalisation est aussi la mémoire vive des interactions entre les différents partenaires impliqués dans le parcours d'insertion des personnes. Il constitue la banque de données favorisant la construction du projet. « Construire un projet », c'est d'abord mettre en œuvre une méthodologie de destination qui favorise l'émergence d'expérience de vie, cherchant à conjuguer hier, aujourd'hui et demain. Un projet bien construit rend plus offensif, moins vulnérable face au présent et au futur. Tout projet bien adapté est convoyeur d'identité. « Le projet ne peut s'inscrire dans l'urgence ».

Dans sa communication au congrès de réhabilitation, le docteur B. PACHOUD montre l'importance de la différenciation des lieux de soin et développement des habiletés sociales. De plus, il préconise l'accroissement de lieux de transition permettant l'adaptation progressive à un environnement favorable aux personnes ayant un handicap psychique. L'expérience du Réseau Galaxie montre qu'un grand nombre de modalités peuvent favoriser cette transition dans une continuité des soins.

Ce qui doit guider notre action, c'est toujours la qualité de vie des personnes aussi bien du point de vue subjectif (vécu exprimé par la personne) qu'objectif (autonomie proposée dans le respect des potentialités). Il est parfois difficile de demander à ces personnes d'exprimer un projet de vie alors qu'elles sont souvent dans un sentiment de survie. Projeter sa vie, « c'est aimer la vie ». Or, ainsi que le montrait le docteur Giselle BIRCK lors du colloque organisé le 7 décembre 2004 par Galaxie : les personnes ayant un handicap psychique sont souvent dans des situations de précarité et vulnérabilité. Dès lors, l'expression du projet

de vie dans lequel le travail trouve toute sa place, doit nécessairement être accompagné.

La tentation est grande de vouloir proposer une standardisation du « processus » de compensation répondant à la problématique du handicap psychique. Les différentes associations réparties dans toute la France qui réfléchissent sur cette problématique au sein de GALAXIE ont mis en œuvre différentes actions en direction de ce public. Le mot clé qui se dégage est « accompagnement ». Ce terme regroupe différents « savoir-faire –savoir s’y prendre » pour construire un « projet de vie » avec la personne concernée. Mais, il s’appuie aussi sur des techniques mises à jour par les recherches actuelles dans ce domaine. Accompagner va nous mettre en situation d’accepter « les balbutiements, les allers-retours » inhérents à la construction du projet. La résonance de la réalité sur un appareil psychique fragilisé est un vecteur de déstabilisation. Nous allons donner l’occasion à la personne d’ouvrir des portes sur elle-même et son environnement « qu’elle décidera de franchir ou de fermer ». Ces portes sont différentes d’un individu à un autre, donc le « processus » est avant tout une démarche singulière où s’entrechoquent des domaines divers et variés, convoquant des compétences et des acteurs multiples, dont en premier lieu, la personne elle-même.

Nous avons défini quelques repères clefs au regard de la compensation qui nous semblent incontournables dans le cadre de l’accompagnement dès lors que l’on poursuit un objectif d’insertion professionnelle

a) La permanence du soin b) l’évaluation des potentiels de la personne et de son environnement c) La hiérarchisation des objectifs d) La mise en œuvre d’un « réentraînement » progressif e) une consolidation de l’insertion.

Dans le labyrinthe des comportements atypiques des personnes en situation de handicap psychique, la recherche et l'innovation restent une nécessité, la Loi qui établit le principe du droit à la compensation des conséquences du handicap restant muette quant au contenu de cette compensation pour le handicap qui nous concerne.

Conscients des ouvertures rendues possibles par la loi du 11 février 2005, et des enjeux pour les personnes, GALAXIE investit la réflexion sur le champ de la compensation. Nous lui préférons le concept « d'aménagement raisonnable » que nous avons déjà commencé à aborder au travers une étude que nous avons commandée au sociologue Pierre Vidal NAQUET (CERPE).

L'expérimentation financée par la CNSA permettra de renforcer la clarification de l'articulation des champs de compétences de l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH, des ESEHP du secteur médical, du secteur économique, de la famille et ...des personnes handicapées psychiques bien sur !

Pour le réseau Galaxie

Nathalie PARIS

Présidente

Réseau Galaxie
Foyer EPIS – 71 bis rue Louis Soulié
42000 Saint Etienne
04 77 34 36 00 – www.reseau-galaxie.fr